



Harcèlement d'huissier, suite à un achat défectueux

Par **merydel**, le **28/03/2012** à **13:13**

Bonjour,

Ma fille, Sophia *****, est seule avec 5 enfants difficiles, dont 2 hyperactifs, qui lui cassent tout, et lui posent problèmes. Elle est aidée par des services sociaux pour ses enfants et ses démarches administratives. Pour s'occuper d'eux, ils ne souhaite pas qu'elle travaille.

Lorsqu'elle a emménagé, elle n'avait rien. Elle venait de quitter notre domicile. Etant retraités, malades et handicapés, les enfants devenaient insupportables.

Pour s'équiper, elle a acheté au 3 suisses, une cuisinière à induction, payable en plusieurs fois. Après livraison, elle s'est aperçue qu'elle ne fonctionnait pas. Elle a fait intervenir le service après vente.

Le technicien, a démonté certains éléments, il en a emmené la plaque défectueuse pour la réparation. Quand il est revenu trois semaines plus tard, il s'est aperçu qu'il manquait un ressort pour tenir la plaque. Il a installé la plaque sans la fixer.

En chauffant, la plaque vitrée s'est cassée. Quand elle a rappelé le SAV des 3 suisses, on lui a répondu que c'était de sa faute s'il n'y avait plus de ressort. et qu'elle devait payer 400 € pour changer la plaque.

Face à ce confli, elle a cessé de payer ce qui restait.

Ne pouvant avoir de téléphone fixe du à des dysfonctionnements électriques dans l'immeuble, elle a donné notre numéro de téléphone, pour lui transmettre les messages.

Un huissier de justice, femme, de CONTENTIA, nous harcèle presque tous les jours depuis plusieurs mois.

Ce matin, alors que l'infirmière pratiquait des soins sur mon mari, et que l'aide soignante, s'occupait de moi, l'aide à domicile adécroché le téléphone, avant de me passer la communication.

Je ne cesse de lui expliquer que le service après vente ne veut rien faire, et qu'elle refusera de payer tant qu'elle n'aura pas gain de cause.

Cette personne, qui ne veut rien entendre, et qui répète toujours la même chose, a été agressive.

Elle était pesuadée que ma fille avait décroché. Quand j'ai affirmé que c'était l'aide ménagère, elle a répondu : ça vole bas, chez vous ! Toutes les personnes présentes ont été époustouflées, se sentant visées.

En colère, par ses injures et ses nombreux harcèlements, je lui ai dit qu'elle m'emmerdait et qu'elle me faisait chier.

Elle m'a raccroché au nez.

Quel recours notre fille peut-elle avoir, et que peut-on faire, face à cet huissier injurieux ? j'espère recevoir une réponse.

Très cordialement.

N. Deloir

Par **Marion2**, le **28/03/2012** à **18:06**

Bonjour,

Votre fille a t'elle reçu un courrier recommandé AR de cet huissier ?

Avez-vous le nom de cet huissier ?

Il n'est pas normal que cet "huissier" téléphone et ne se déplace pas ...

J'ai la nette impression qu'on essaie de l'impressionner et que ces appels sont donnés par une société de recouvrement...

De quand date de dernier versement fait par votre fille à ce crédit ?

Cordialement.

Par **pat76**, le **28/03/2012** à **19:02**

Bonsoir merydel

La femme de chez Contentia n'est pas un huissier mais une simple employée.

Voici ce que j'ai trouvé.

Contentia, une société du Groupe 3 Suisses International

Comme par hasard 3 suisses international c'est la société des 3 suisses.

Vous ne répondez plus aux appels et vous dites que si les appels continuent vous ferez assigner CONTENTIA et 3 SUISSSES INTERNATIONALE qui a un lien juridique puisqu'elle vient au droit de CONTENTIA, devant le Tribunal de Grande Instance pour harcèlement moral.

Si votre fille ne reçoit que des courriers simples, elles les garde en souvenirs et les ressortira en cas de procédure.

Une lettre simple n'a pas de valeur juridique car pas de preuve de l'envoi et encore moins de sa réception.

Je vais approfondir mais recherche sur Contentia.

Par **Maxence_**, le **29/03/2012 à 18:27**

Bonsoir Merydel,

Je suis Maxence de 3 SUISSSES,

Et après lecture de votre message, je comprends votre mécontentement et votre désarroi face à cette situation.

Afin que nous puissions accéder à votre dossier et apporter une solution satisfaisante au problème rencontré, je vous invite à me communiquer vos coordonnées, ainsi que celle de votre fille (n° de cliente, adresse postale, ...)
à l'adresse mail "mail.3suisses@gmail.com".

Je vous souhaite une bonne fin de journée,
Maxence.

Par **pat76**, le **29/03/2012 à 19:23**

Bonsoir Merydel

Surtout vous ne communiquez rien sans que ce Mr Maxence n'est adressé un courrier recommandé à votre fille.

Organisation de 3 suisses international:

Côté commerce, 4 secteurs d'activité :

- Mode et univers de la maison

3 Suisses / Blancheporte / Becquet / Venca / Unigro / 3 Pagen / Magnet /
Vitrine magique / Helline / Witt International
- Produits pour le bureau
Bruneau / Otto Office / Pickin'Pack / Orga System
- Loisirs
Happytime*

Côté services, 4 secteurs d'activité :

- Production de contenus numériques

Naos / Quais de l'image

- Relation client

Mezzo

- Livraison

Mondial Relay

- Services financiers

Contentia / Direxi / Groupe COFIDIS Participations*

Il faut préciser que depuis 2010, 3 SUISSES INTERNATIONAL est dans une situation financière très défavorable.

Par **justice59**, le **02/05/2012** à **20:52**

la société CONTENTIA a parfaitement le droit de réclamer une créance impayée. Surtout si il y a un Titre exécutoire rendu par un Tribunal.

Par contre rien de justifie le fait d'être méprisant.

Mais effectivement lors d'une prise d'accord des dates doivent être respectées car ils passent les dossiers en commission judiciaire pour ensuite les transférer en procédure d'exécution chez un huissier de justice.

Ils ne sont pas très fin mais ce ne sont pas des bêtises ce qu'ils racontent.

J'en sais quelque choses puisqu'en tant qu'avocat je suis régulièrement confronté à ce genre de maison de recouvrement.

Cordialement